



## I AVIS

---

Le Code de déontologie des médecins vétérinaires et le Règlement sur la conciliation et l'arbitrage des comptes sont disponibles pour consultation, sur demande.

## I Mission de l'Ordre

---

La mission de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec est d'assurer la protection du public. À cette fin, l'Ordre encadre et surveille l'exercice de la profession et veille au développement professionnel des médecins vétérinaires dans le but de contribuer pleinement à la santé publique et à la santé et au bien-être animal.

## I Valeurs de l'Ordre

---

Dans la poursuite de sa mission, l'Ordre, son conseil d'administration, ses divers comités et son équipe à la permanence ont défini comme essentielles les valeurs suivantes : l'intégrité, la compétence, l'efficacité et l'efficience, le respect, la collaboration et l'équilibre.

**800, avenue Sainte-Anne, bureau 200**

**Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5G7**

**Téléphone : 450 774-1427**

**1 800 267-1427**

**Courriel : [info@omvq.qc.ca](mailto:info@omvq.qc.ca)**

**Site Internet : [www.omvq.qc.ca](http://www.omvq.qc.ca)**